

MURS ET PLAFONDS ACRYL MAT

Peinture acrylique intérieur d'aspect mat

MAT

INT



Définition

Peinture murs et plafonds à base de copolymère acrylique pour la décoration intérieure.

Destination

MURS ET PLAFONDS ACRYL MAT est une peinture de décoration intérieure pour les murs et plafonds destinée aux pièces sèches.

Les supports adéquats sont les enduits de liants hydrauliques, le ciment et ses dérivés, le béton, les briques, le plâtre, les plaques de plâtre, les enduits à l'eau, les toiles de verre, le fer recouvert d'un primaire antirouille et les anciennes peintures convenablement lessivées.

Propriétés

- Grande facilité d'application.
- Mat.
- Sans odeur.
- Peinture bicouche.

Mise en œuvre

Elle devra se faire conformément au DTU 59.1.

Préparation

- Les supports seront propres et sains.
 - Les anciennes peintures seront convenablement lessivées.
 - Les fonds poreux, farinants et friables seront fixés avec une couche de fixateur. ■
- Les parties métalliques seront protégées par une couche de primaire antirouille.

Application

- Bien mélanger avant application.
- Sur fonds cohérents, appliquer deux couches de **MURS ET PLAFONDS ACRYL MAT**.

Brosse et rouleau

- Diluer de 0 à 5%.
- Ne pas appliquer par température inférieure à 5°C et supérieure à 30°C.

Diluant

Eau.

Caractéristiques techniques

Aspect du film

Mat.

Liant

Copolymère acrylique.

Extrait sec

En poids : 50 %.

En volume : 28 %.

Brillant spéculaire

Inférieur à 5 sous 60°.

Densité

1,44

Conservation

■ En emballage d'origine (non ouvert) : 24 mois.

■ À l'abri de la chaleur, du gel et de l'humidité.

Teintes

Blanc.

Séchage

(à 23°C, H.R. : 50 %)

■ Hors poussières : 10 min.

■ Sec : 1 heure.

■ Recouvrable : 4 heures.

Rendement

Suivant la porosité du support : de 9 à 11 m²/l pour 1 couche.

Conditionnement

3 litres et 10 litres.

Caractéristiques réglementaires

Classification

AFNOR

NF T 36-005 - Famille I classe 7b2

Règlementation COV

Valeur limite UE pour ce produit (cat A/a) : 30 g/l. Ce produit contient moins de 5 g/l de COV.

Déchets

Ne pas jeter l'emballage et les résidus à l'égout, dans la nature ou avec les ordures ménagères. Contactez les services locaux pour les modalités d'élimination des déchets de peintures selon la réglementation en vigueur.

Assurance

MURS ET PLAFONDS ACRYL

MAT est assuré au titre de la responsabilité civile professionnelle des fabricants et assimilés de matériaux de construction.



*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

Hygiène et sécurité

Pour de plus amples informations, merci de consulter notre fiche de données de sécurité.

Code CED : 08 01 12.

La présente fiche technique annule et remplace toute documentation antérieure de cette marque.

Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont indicatives. Toutefois ces renseignements ne peuvent suppléer un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à peindre. L'évolution de la technique étant permanente, nous nous réservons le droit d'apporter à nos fabrications les modifications qui s'imposent sans préavis, et nous recommandons à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

Dans le cas particulier des teintes en extérieur, sur des surfaces susceptibles de subir des chocs thermiques cycliques, il est conseillé d'exiger le choix de teintes dont l'indice de luminance lumineuse Y est supérieur à 35.

Les données dans cette fiche sont valables pour le produit blanc.

reca

peintures

RECA S.A.S.
94 route de Toulouse F-31190 AUTERIVE
Tél. : +33 (0)5 61 50 55 50
www.reca.tm.fr
contact@reca.tm.fr